

Bulletin d'inscription

Cours en ligne de Qi Gong traditionnel

À remplir en lettres capitales

Nom et prénom :

Date de naissance : / /

E-mail :

Adresse postale :

Commune :

Code postal :

Téléphone mobile : / / / /



CHEMINSETDÉCOUVERTE
Pour tout renseignement

06.31.32.23.14

contact@cheminsetdecouverte.com

www.cheminsetdecouverte.com

Veillez cocher vos choix →

règlement, jour(s) et horaire(s)

Jusqu'à fin juin 2022

TARIFS

Cours d'essai gratuit sur réservation

Règlement	annuel	trimestrielle	l'unité
1 cours/semaine 30h/an	<input type="radio"/> 190€ *	<input type="radio"/> 70€	<input type="radio"/> 10€
2 cours/semaine 60 h/an	<input type="radio"/> 320€ *	<input type="radio"/> 120€ *	
Cours illimités	<input type="radio"/> 430€ *	<input type="radio"/> 160€ *	

+ Adhésion annuelle : 15€ (règlement séparé)

Tarif couple : -5%

Tarif social : -10%

* = possibilité paiement en 3 fois
par chèque, contactez nous

Mardi

Mercredi

Jeudi

14h - 15h

Adolescents

17h - 18h

Les bases du Qi Gong
débutants et intermédiaire
ouvert à tous

18h - 19h

Approfondissement
intermédiaires et avancés

18h15 - 19h15

Approfondissement
intermédiaires et avancés

Veillez renvoyer votre inscription, à cette adresse mail : contact@cheminsetdecouverte.com

À la réception nous vous enverrons un IBAN pour effectuer votre virement. Lorsque le règlement sera à jour nous vous ferons parvenir le(s) code(s) d'accès Zoom au(x) cours en ligne.

Ou par courrier à l'adresse postale suivante : Chemins et Découverte, Les Bouschets, FR - 30450 Aujac

À la réception nous vous enverrons un IBAN pour effectuer votre virement. Lorsque le règlement sera à jour nous vous ferons parvenir le(s) code(s) pour accéder au(x) cours en ligne.

Si votre courrier est accompagné d'un cheque de règlement nous vous ferons parvenir le(s) code(s) pour accéder au(x) cours en ligne dès réception. Merci de faire un cheque séparé pour l'adhésion annuelle. Cheque(s) à l'ordre de : 'Chemins et Découverte'.

Chemins et Découverte

peut être exceptionnellement contraint d'annuler l'activité si le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas 'Chemins et Découverte' remboursera l'intégralité des sommes déjà versées.

En cas d'annulation par le participant, il n'y aura aucun remboursement. Le montant pourra dans certaines cas être reconduit en avoir.



Date et signature

/ / 2022